

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03

Phone : (226) 25 30 70 64/65

Fax : (226) 25 30 72 42

Télex : 5270 BF



BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

\*\*\*\*\*

Ouagadougou, le 19 AOUT 2024

## **Communiqué n°202400479 /MESRI/SG/UJKZ/P**

**Portant ouverture, au Département d'Histoire et Archéologie de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR-SH), d'un test de recrutement d'étudiants en Master des Sciences historiques et archéologiques - session 2024-2025.**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et des travailleurs qu'il est ouvert au sein du Département d'Histoire et Archéologie de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR-SH), un test de recrutement d'étudiants en **première année du Master Recherche** en Sciences historiques et archéologiques au titre de l'année académique **2024-2025**. Le Master est ouvert aux candidats titulaires d'une Licence en Histoire et Archéologie.

La capacité d'accueil du Master est de cent soixante (160) places réparties entre 4 options :

- archéologie et Histoire de l'Art et des Techniques (40 places) ;
- économie, Populations et Relations Internationales (40 places) ;
- pouvoirs Politiques et Représentations Sociales (40 places) ;
- religions et Sociétés (40 places).

La formation, qui dure deux ans, est sanctionnée par un diplôme de Master de recherche en sciences historiques et archéologiques.

### **I. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comprend :

- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme de la Licence avec au moins une moyenne de 11/20 ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des niveaux L1, L2 et L3 ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- une lettre de motivation précisant l'option choisie ;
- un projet de recherche de 5 pages maximum dont la thématique cadre avec l'option ;
- une autorisation écrite du supérieur hiérarchique ou de l'employeur pour les travailleurs.

## II. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme **Campusfaso** (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **1<sup>er</sup> au 15 septembre 2024 à 23H59 GMT**.

A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> puis, dans la rubrique **candidature** :

- **créer un compte** sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- **déposer** son dossier sur la plateforme.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme campusfaso ; par Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

A l'issue d'une première phase de sélection basée sur l'examen des dossiers de candidature, la liste des candidats présélectionnés (admissibles) sera connue à partir du **30 septembre 2024**. Les admissibles seront soumis à un entretien oral devant un jury du **07 au 12 octobre 2024**. La proclamation de l'admission définitive interviendra au plus tard le **14 octobre 2024**.

### 3. Frais d'inscription et de formation

Les candidats retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et de laboratoire.

	Ressortissants de la zone UEMOA		Ressortissants hors zone UEMOA
	<i>Sous régime étudiant</i>	<i>Sous régime particulier</i>	
Frais d'inscription	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
Frais de laboratoire	300 000 FCFA en M1 et M2	300 000 FCFA en M1 et M2	300 000 FCFA en M1 et M2

Les droits d'inscription sont perçus chaque année et doivent être entièrement versés avant le début des cours.

Seul le paiement de la totalité des frais d'inscription et de laboratoire donne droit à l'évaluation finale (soutenance du mémoire).

Le début des cours est prévu pour le **16 octobre 2024**.

**P. Le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé des Enseignements  
et des Innovations Pédagogiques**

  
**Dr. Bernard ZOUMA**  
Maître de Conférences  
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



#### Ampliation :

- large diffusion